

## L'École d'industrie hôtelière de Thonon à l'épreuve de la Première Guerre Mondiale (1914-1918)

### Une lutte de préséance

En 1911, Le Ministère de L'Industrie et du Commerce avait trouvé opportun de s'associer à celui de l'Instruction publique pour créer une école d'industrie hôtelière à Thonon, mais cette association a rapidement tourné à une lutte de préséance. Ainsi, le 12 mars 1914, le Ministre du Commerce et de l'Industrie a soumis à son collègue de l'Instruction publique un projet de règlement délimitant les attributions du Principal du Collège et du sous-directeur de l'école d'Industrie Hôtelière « annexée » au Collège ; mais le 18 mai 1914, le Ministre de l'Instruction publique lui adresse une fin de non-recevoir :

*« L'école d'industrie hôtelière ne peut être qu'une annexe du collège, placée sous la direction du Principal. Elle ne pouvait être créée et installée dans les locaux du collège qu'à cette condition essentielle » ; [il n'y a qu'un pensionnat pour les élèves du Collège et de l'Ecole] et « on ne saurait donc [...] admettre deux régimes, deux disciplines, deux directions », [sinon on risquerait de faire naître] « un antagonisme et une lutte entre les deux chefs, les deux personnels et les deux établissements au détriment l'un de l'autre » ; il conclut donc qu' « Il ne peut et il ne doit y avoir qu'un seul chef (...) : le Principal ».*

Cette question des préséances va d'ailleurs empoisonner les relations entre le Principal, M. Garcin - qui s'appuie sur les textes fondateurs de l'École en 1912 et qui se fait l'avocat des intérêts du Collège en général - et le sous-directeur de l'École, M. Simonin – qui s'épuise à tenter de développer l'École hôtelière et qui demandera finalement sa mutation en 1916.

### L'entrée en guerre aggrave les difficultés structurelles de l'École

A ces difficultés que l'on pourrait qualifier de « structurelles », viennent s'ajouter les conséquences de l'entrée en guerre de la France en août 1914. La première conséquence, heureusement provisoire, est l'occupation des locaux de L'École par la Croix Rouge pendant l'été 1914. Mais surtout, l'École voit fondre ses effectifs du fait de la mobilisation – tant du côté des élèves que de celui des enseignants, dont beaucoup ne reviendront pas.

*Ainsi, le professeur d'anglais, M. Tanniou, « un maître excellent », est mobilisé. Il est tué le 9 octobre 1915, à l'âge de 23 ans. « C'était un professeur d'avenir que M. Labbé, inspecteur général, a vu à l'œuvre en Juin 1914 et dont il a reconnu la valeur ». Quant à M. Charveron, le chef de cuisine, il est gravement blessé d'un éclat d'obus qui le laissera lourdement handicapé.*

*(Ch. Simonin, « Rapport du Directeur technique, année 1915-1916 », 30 Juin 1916).*

Si on en est surtout réduit- parce que les sources disponibles sont très fragmentaires - à des conjectures en ce qui concerne les élèves, les nombreux arrêtés ministériels ainsi que des lettres du Maire de Thonon et de M. Simonin nous apprennent que la Guerre aggrave considérablement la pénurie d'enseignants. Le Ministère fait appel à des enseignants exerçant habituellement dans la zone de front, et qui se retrouvent alors sans emploi, leurs écoles étant fermées :

*Ainsi, le 18 janvier 1915, le Préfet informe-t-il le Maire qu'il « a chargé Mademoiselle Lepage, professeur à l'Ecole pratique de jeunes filles de Reims, d'assurer temporairement un service d'enseignement à l'Ecole hôtelière de Thonon ».*

Le Ministère a aussi recours à des expédients, se montrant peu regardant sur les diplômes et expériences normalement attendus :

Par exemple, le 30 octobre 1914 dans une lettre au Maire de Thonon qui lui a signalé l'urgence de nommer un prof d'anglais, le Ministre du Commerce et de l'Industrie reconnaît qu'il « porte une attention particulière à l'Ecole mais qu'il n'a plus de professeur disponible ». Il nomme donc un maître d'origine anglaise, M. Gallini... Mais sa nationalité suffit-elle à faire de lui un enseignant compétent ?

L'année suivante, une lettre du Ministre au Maire de Thonon nous apprend que « Mme Bonnifet est chargée, à titre de maîtresse-auxiliaire, de remplacer provisoirement à l'Ecole de Thonon, M. Bonnifet, mobilisé ». Encore une fois, nous ne disposons pas de détails sur les qualités de cette dame, autres que celle d'épouse du professeur qu'elle remplace...

Le principal du Collège, de son côté, doit lui aussi pallier le manque d'enseignants dans son Collège. Il suggère donc une solution : le partage de certains services d'enseignement entre le Collège et l'Ecole hôtelière. Ce qui est une nouvelle source de conflit avec le sous-directeur de l'Ecole...

*« Une divergence de vue s'est produite au sujet du 2e emploi de professeur, entre M. Simonin [...] qui estime que ce 2e emploi ne peut être assuré que par un professeur sortant de l'école pratique, et M. Garcin [...] qui estime que cet emploi peut être assuré à moins de frais par un des professeurs du Collège »*

*(Lettre du Maire de Thonon à l'Inspecteur Général. Procès-verbal d'une séance du Conseil de perfectionnement, 30 novembre 1914 :).*

Cette lutte d'influence va d'ailleurs entraîner le départ du professeur de cuisine récemment nommé :

*« Un professeur remplaçant de cuisine, M. Debons, a été nommé par le Ministère. C'est quelqu'un de compétent qu'il faut absolument savoir garder*

*pour l'Ecole. Mais la Direction du Collège, bien qu'elle ait été informée de la nomination de ce jeune chef, préfère conserver la cuisinière qui a été engagée pour l'internat, et ne veut donc plus continuer à loger le Chef ». « Vous aviez promis que M. Debons serait logé et nourri, qu'il recevrait du Collège l'allocation qu'avait son prédécesseur, et que la cuisinière ne resterait plus que 15 jours. Mais la Direction du Collège refuse le départ de la cuisinière avant le nouvel an et donc M. Debons ne touchera pas son allocation jusqu'à cette date ». M. Simonin demande alors au Maire de l'aider  
(Lettres de M. Simonin au Maire, 12 et 30 oct. 1915).*

Le Maire de Thonon est donc régulièrement pris à parti et appelé à arbitrer le différend entre les 2 têtes de l'École :

Quand M. Simonin demande (et obtient) de faire installer l'électricité dans une salle où des leçons auront lieu après 4 h 30 (Lettre du 30 oct. 1915), M. Garcin envoie une lettre de protestation au sujet des travaux d'électricité dans l'Ecole hôtelière, « *organisés sans prévenir l'administration du Collège* » et il proteste au sujet des « *personnes qui veulent empiéter sur [ses] attributions* » (Lettre de M. Garcin au Maire, 30 nov. 1915).

Enfin, l'Ecole souffre du manque de moyens dans les enseignements de la cuisine et de la cave :

*Les élèves auraient besoin de se former à la cuisine et au service de table, mais ceci est impossible tant qu'ils n'auront pas leur propre réfectoire. Selon M. Simonin, le manque de préparation des élèves qui résulte de cette absence d'autonomie « nuit à notre renom, nuit déjà à notre recrutement » (Rapport du Directeur technique pour l'année 1915-1916, 12 juillet 1916, op. cit.).*

Enfin, autre difficulté, le coût des études pour les élèves nécessiteux. Très rapidement, des bourses sont créées afin de pallier ce problème... du moins en théorie :

Le 13 juin 1915, Simonin demande au Sénateur Mercier son soutien auprès de la préfecture, en faveur d'un élève, Durand, dont le père est instituteur, et qui s'est présenté à l'examen des bourses d'écoles pratiques. Or, La préfecture refuse son dossier car il ne s'est pas inscrit avant le 15 Mai – alors que M. Simonin n'a reçu l'arrêté attribuant ces bourses que le 11 mai.

### **La question de l'autonomie**

Par conséquent et face à toutes ces difficultés, la question de l'autonomie de l'Ecole hôtelière est rapidement posée par les différents acteurs : le Directeur technique M.

Simonin, la profession (chambre de Commerce d'Annecy), le Ministère et... par le Principal du Collège lui-même !

*« Pourquoi engager de tels travaux [d'électricité] alors que le départ de l'École est prévu ? » M. Garcin demande-t-il dans une lettre au Maire, le 30 novembre 1915 (op. cit.).*

Le premier à avoir évoqué ce départ est M. Charabot, l'inspecteur de l'enseignement technique :

*Lors d'une réunion, il « montre que toutes les questions se résument en une seule "L'autonomie de l'École". La question primordiale est là entière »*

*(30 août 1915, compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement de l'École hôtelière).*

Et c'est ainsi que dès 1916, le conseil de perfectionnement a voté à l'unanimité pour ce projet d'autonomie. Plusieurs solutions sont évoquées pour atteindre cet objectif :

- La transformation de l'École pratique en une École nationale :

*« Une discussion [...] s'engage au sujet des dispositions à prendre pour assurer à l'École hôtelière son plein fonctionnement et pour lui donner l'essor qu'elle est appelée à prendre. L'expérience qui a été faite pendant ces trois années démontre que l'École hôtelière de Thonon répondait aux besoins les plus sérieux et à une véritable nécessité. [...] Déjà les locaux sont insuffisants et [...] les résultats des élèves » ont montré les qualités de leur formation*

*(30 août 1915, compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement de l'École hôtelière, op. cit.).*

Mais le 1<sup>er</sup> oct. 1915, dans une lettre à son collègue de l'Instruction publique, le Ministre du Commerce et de l'Industrie regrette de ne pouvoir répondre positivement à cette demande de transformation car cela prendrait trop de temps « en raison des événements actuels » et de la nature de ce genre de projet qui devrait faire « l'objet d'une proposition de loi spéciale ».

- Cette option est donc abandonnée et le Ministre en suggère une autre : « le transfert dans les locaux de l'ancien collège ». Cette solution ne sera cependant pas reprise.
- En revanche, le déménagement sur le site d'une ancienne caserne est envisagé très tôt :

*En 1916, La municipalité de Thonon étudie très sérieusement cette hypothèse dans un « avant-projet d'installation de l'École d'industrie hôtelière dans les locaux de l'ancienne caserne Dessaix ». L'École y est décrite comme « installée provisoirement » (!) dans le collège de garçons et de disposant « plus de l'emplacement nécessaire à son développement normal et au nombre croissant de ses élèves ».*

*« L'ancienne caserne Dessaix se trouvant vacante par suite du transfert de la garnison », on envisage d'y installer l'Ecole. Or, si la place y est suffisante, les locaux sont « délabrés » et nécessitent une « sérieuse réfection ». Le coût des travaux est évalué à 78 000 Francs.*

### **Un article de journal qui fait du bruit (avril-août 1915)**

Toutes ces difficultés sont-elles la cause d'un article paru dans Le Temps – le grand quotidien national de l'époque-, et repris dans plusieurs journaux régionaux, où l'Ecole est indiquée comme fermée ? Cet article cause un émoi considérable à Thonon et dans la région, et MM. Simonin et Mercier n'auront de cesse d'obtenir des explications et un droit de réponse :

*En avril 1915, le Maire écrit au Directeur du Temps pour lui demander de rectifier l'article sur l'École en raison de « renseignements inexacts qui [lui] ont été donnés ». En effet, on a présenté l'Ecole comme fermée mais elle « est bien vivante, pleine d'avenir ». Mercier fait appel au patriotisme du Directeur pour cette « œuvre bien française qui doit être encouragée ». Il fait ensuite référence à sa propre intervention au Sénat le 18 juin 1912, où il a « démontré la nécessité de créer des Ecoles hôtelières pour résister à l'envahissement de l'étranger ».*

*Plus tard, le 3 mai 1915, il envoie une deuxième lettre au Directeur pour lui demander d'insérer le rapport de M. Simonin sur l'École. En effet, dans son article du 15 avril, le Temps a écrit que « L'École d'industrie Hôtelière de Thonon est fermée et [...] sa réouverture à la fin des hostilités n'est pas certaine ». M. Mercier écrit qu'« après avoir ainsi enterré sans phrase [...] l'École qui est cependant en plein développement, le même article consacre toute une colonne à faire l'apologie de l'école hôtelière de Lausanne », ce qui crée un « préjudice grave » et une « émotion [...] dans la région ». En post-scriptum, M. Mercier note que cet article a été reproduit par de nombreux journaux, comme L'Avenir du Puy de Dôme, « d'où la nécessité absolue d'exiger du Temps la reproduction intégrale de l'article de M. Simonin ».*

Finalement, 15 août 1915, et après moult péripéties, un article paraît dans Le Temps, intitulé « **Le relèvement de l'industrie hôtelière** » et signé par M. Simonin, qui y reprend les grandes lignes de la brochure de l'école et qui démontre tout l'intérêt d'un tel modèle de formation pour la France. Thonon a donc finalement obtenu satisfaction.

### **Quel Bilan peut-on faire à la fin de la guerre ?**

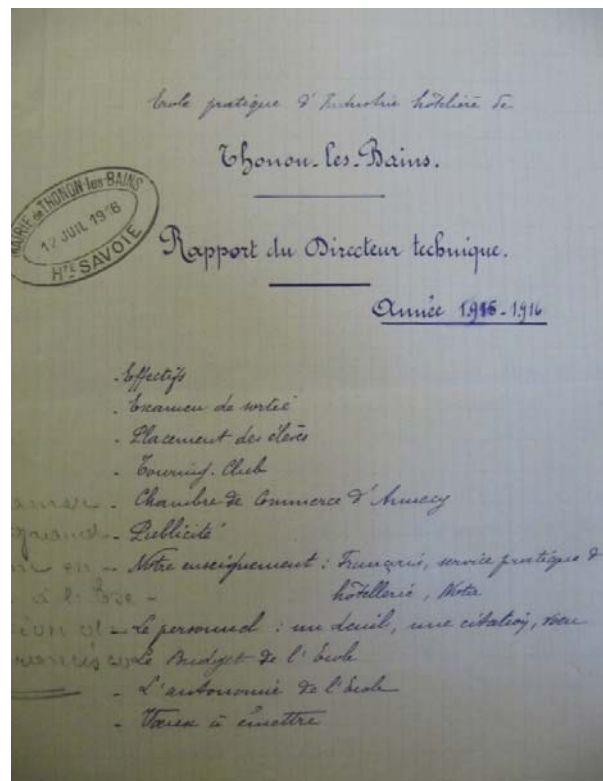
L'Ecole d'Industrie hôtelière de Thonon – rebaptisée « *Ecole pratique d'industrie hôtelière de la Savoie et du Léman* » par un arrêté ministériel du 31 juillet 1917 – paraît encore bien fragile. Elle semble vivoter avec les moyens du bord, et de l'avis de ceux-là mêmes qui

défendent ardemment ses intérêts, elle ne remplit pas sa mission de façon pleinement satisfaisante, par manque de moyens et d'espace.

Un rapport assez sombre du Directeur technique

Dans son rapport pour l'année scolaire 1915-1916, M. Simonin écrit : « *Le placement des élèves est une question très délicate parce que l'état actuel de l'école ne nous permet pas de donner à nos élèves toute l'instruction technique qu'ils devraient recevoir* ». Il note aussi que le nombre d'heures d'enseignement allouées par le Ministère au service pratique d'hôtellerie est insuffisant et qu'il faudrait une réforme totale. Il fait aussi allusion au fait que le personnel n'est « *ni stable ni complet* ».

**Fig. 1 : Rapport du Directeur technique, année 1915-1916**



Enfin, et surtout, il préconise la mise en œuvre rapide de l'autonomie :  
« (...) *Vous aviez émis à l'unanimité un vœu demandant que l'autonomie de l'école fut réalisée.*

*Les projets étudiés n'ont pas reçu d'exécution. En sorte que nous restons comme par le passé un appoint pour l'établissement auquel nous sommes annexés.*

*Nous devons attacher un grand prix à la tenue des élèves, à leur éducation, à leur toilette, à leur langage ; un grand prix à la propreté des locaux. Vous êtes absolument unanimes sur ce point.*

*Or, que fait-on pour cela ? A peu près rien. Les élèves devraient être seuls dans un réfectoire muni d'un matériel approprié. Ils y feraient le service à tour de rôle ; on surveillerait leur attitude à table, ils consommeraient leur propre cuisine. Rien de tout cela n'existe.*

*En sorte que nos jeunes gens ne prennent pas cette habileté dans le service qu'ils pourraient très bien acquérir. La leçon de service pour être efficace est une leçon de tous les jours.*

*Il y a outre le service de table le service de propreté qui n'est pas à négliger : entretien des planchers et des linoleums, nettoyage de l'argenterie, nettoyage des glaces, etc.... Rien de cela non plus ne peut se faire.*

*Après une expérience de 4 années, j'ai pu me former une opinion très nette de ce qu'on peut réaliser dans une école hôtelière. Mais mes conceptions restent dans le domaine de la théorie et c'est pourquoi quand vient le moment de placer nos élèves je me dis "Que va faire ce jeune homme ? Est-il bien à sa place dans la cuisine ou le service ? Est-il suffisamment adroit pour que l'hôtelier ne s'aperçoive pas trop de tout ce qui lui manque ?" Ces scrupules n'existeraient pas si nous pouvions réaliser pratiquement ce que nous devrions réaliser.*

*Cette réalisation des progrès entrevus ne peut se faire que par l'autonomie. »*

*Ch. Simonin, extrait du « Rapport du Directeur technique, année 1915-1916 », 30 juin 1916 (op. cit.)*

### Et pourtant... des motifs d'espoir

L'École a survécu et dans ce même rapport à première vue si pessimiste de M. Simonin - alors profondément découragé et sur le point de demander sa mutation - on devine des éléments positifs :

Les effectifs des élèves ont certes baissé mais pas dans des proportions alarmistes compte-tenu des circonstances (Les élèves en âge de porter l'uniforme ont été mobilisés et certains ne reviendront pas). L'école comptait 41 élèves pour l'année 1915-1916 (contre 54 l'année précédente), dont 10 élèves en 3<sup>e</sup> année, 14 en 2<sup>e</sup> année et 17 en 1<sup>e</sup> année (**Fig. 2**).



**Fig. 2 : Promotion 1915-1916 :**  
(15 ou 16 élèves)

Jean Thevenot, Alfred Boccard,  
Maurice Jacquier, Georges Burdin,  
Joseph Thinaud, Joseph Rigaud,  
Francois George, Charles Durand,  
Gilbert Ravel, Victor Labieje,  
Marcel Cheilan, Robert Greiller,  
Edouard Devouassous, Emile Cottet,  
Arthur Mouvillat, Raymond Cachat

*Sur cette photographie datant de la Guerre, on remarquera le grand soin apporté à la tenue des élèves, malgré les difficultés.*

M. Simonin

Quant au personnel, s'il est incomplet et pas toujours très compétent, il se montre, à l'image de son Directeur, profondément attaché à faire vivre et à défendre les intérêts de l'école.

L'école continue donc d'offrir son enseignement et les premières promotions de l'École pratique d'industrie hôtelière de la Savoie et du Léman obtiennent leur « *certificat d'études pratiques commerciales* » pendant la Première Guerre Mondiale (**fig. 3**).



Fig. 3 : Diplôme de fin d'études de l'école hôtelière de Thonon, juin 1917

### Alors, où en est donc le projet d'autonomie ?

On y renonce pour l'instant – ce n'est pas une priorité en ces temps difficiles. L'École reste donc « annexée » au Collège de la Ville. Mais M. Servettaz, le nouveau Principal nommé le 4 juin 1919 en remplacement de M. Garcin, décédé, va s'attacher à défendre en personne les intérêts de l'École, formant une équipe unie avec ses sous-directeurs successifs. Et c'est lui qui, reprenant les idées avant-gardistes de M. Simonin (voir rapport précédemment cité, fig. 1), portera le projet d'un Lycée-Ecole autonome.

### Conclusion

Voici ce qu'on pouvait déjà lire dans le Compte-rendu de la séance du Conseil de perfectionnement de l'École hôtelière du 30 août 1915 :

« Malgré la guerre l'école continue de prospérer bien qu'elle n'ait pas à sa disposition tous les moyens qui lui donneraient son maximum de vitalité, et (...) il importe d'assurer son avenir en vue du développement qu'elle est appelée à prendre demain. A la cessation des hostilités, (...)

*l'école hôtelière de Thonon aura certainement à jouer un rôle considérable ».*

### Sources

- Archives municipales de Thonon (section 1R16 : *création de l'Ecole d'industrie hôtelière, 1911-1922*)\*
- Archives personnelles des anciens élèves et professeurs du Lycée Savoie-Léman\*\*

\*Ces sources sont relativement bien fournies pour la période 1914-1916, mais elles deviennent beaucoup plus fragmentaires après le départ de l'Ecole de M. Simonin (été 1916). On en est donc essentiellement réduit à des conjectures pour la fin de la Guerre...

\*\*Cependant les listes d'élèves dont nous disposons pour les années 1916-1919 nous indiquent que l'Ecole a fonctionné et a même prospéré car ces promotions sont plus nombreuses que les précédentes.